

COD-02/08/2012
+ publicat° HdV



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
SH

Date de l'annonce publique de la séance:
19.04.2012
Date de la convocation des conseillers :
19.04.2012
point de l'ordre du jour no:
10B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 27 avril 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Zwally, Codello, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Goetz, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.
Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Knaff, Hildgen, Weidig, Baum, Kox, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice 2012

Vu le relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice 2012 au montant de € 66.680,00 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens pour l'exercice 2012 au montant de € 66.680,00.

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.04.2012
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,